

Quand Pourim tombe un Dimanche...

extrait du site <http://www.halachayomit.co.il/FrenchDefault.asp>

Havdala à Pourim

Cette année (5774), Pourim tombe un samedi soir.

Par conséquent, on peut se demander quand doit-on procéder à la Havdala : avant ou après la lecture de la Méguila ?

De même, doit-on retarder la lecture de la Méguila jusqu'à « l'heure sortie de Chabbat selon l'opinion de Rabbenou TAM » ?

Réponse :

Lorsque Pourim tombe un samedi soir, l'assemblée dit « Vihi No'am » jusqu'à « Vé-Ata Kadoch ». Ensuite, on lit la Méguila. Cependant, on ne doit pas procéder à la Havdala sur le vin avant la lecture de la Méguila, car nous préférons reporter au maximum la sortie de Chabbat par la Havdala. Telle est l'opinion de MARAN l'auteur du Choulh'an 'Arouh' et du RAMA selon qui on doit d'abord lire la Méguila et ensuite procéder à la Havdala sur le vin.

Cependant, concernant la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech », le KOI Bo écrit qu'il faut la réciter avant la lecture de la Méguila, puisque cette bénédiction a été instaurée en raison de la création du feu dans le monde. Or, au moment de la lecture de la Méguila, on tire considérablement profit de la lumière du feu (l'électricité) créée par Hachem. C'est pourquoi il est très juste de réciter d'abord la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » et de lire ensuite la Méguila. C'est également l'opinion de Rabbenou Avraham auteur du Sefer Ha-Echkol dont voici les termes :

« Celui qui lit la Méguila à la lueur d'une bougie, en tirant forcément profit de sa lumière depuis le début de la lecture jusqu'à la fin, n'agit pas de façon correcte. » Fin de citation.

Ces propos confirment explicitement ceux du Kol Bo, et attestent qu'il faut d'abord réciter la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » et ensuite lire la Méguila. De nombreux décisionnaires se rangent à cette opinion, et parmi eux, notre Grand maître le Rav Ovadia YOSSEF Chlita dans son livre Hazon Ovadia – Pourim, où il confirme qu'il faut réciter la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » avant la lecture de la Méguila.

Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer la grande importance d'attendre « l'heure de sortie de Chabbat selon l'opinion de Rabbenou TAM » pour effectuer des travaux interdits Chabbat. Cette heure arrive environ 72 minutes (saisonnières) après le coucher du soleil. Selon de nombreux décisionnaires et selon MARAN l'auteur du Choulh'an 'Arouh', le Chabbat ne sort que lorsqu' arrive ce moment. Même si selon les Guéonim, le Chabbat sort plus tôt, comme l'indiquent les calendriers, malgré tout, il est souhaitable pour toute personne qui craint Hachem d'attendre l'heure de Rabbenou TAM pour faire sortir Chabbat, puisque la réalisation d'une activité interdite pendant Chabbat est condamnable par la lapidation selon la Torah. Il est donc très juste de s'imposer la rigueur sur ce point.

Cependant, un samedi soir où tombe Pourim, il n'est pas possible d'imposer à toute une assemblée d'attendre l'heure de Rabbenou TAM pour lire la Méguila. De plus, la lecture de la Méguila n'est pas une activité qui constitue un interdit pendant Chabbat pour la repousser jusqu'à l'heure de Rabbenou TAM. Par conséquent, le plus juste est de lire la Méguila dès la fin de l'office de 'Arvit pour toute l'assemblée. Mais puisque l'on doit d'abord réciter la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » avant la lecture de la Méguila, il faut donc demander à un enfant d'allumer la bougie de la

Havdala, et ainsi, toute l'assemblée pourra réciter la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » sur cette bougie.

C'est ainsi que procède notre maître le Rav Chlita chaque samedi soir, puisqu'il récite la Havdala à la synagogue avant que n'arrive l'heure de Rabbenou TAM, il demande donc à un enfant d'allumer la bougie de la Havdala, et le Rav récite la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech ».

En conclusion :

Il faut lire la Méguila à la sortie de Chabbat. Il ne faut pas attendre l'heure de sortie de Rabbenou TAM pour lire la Méguila. Il faut procéder à la Havdala sur le vin seulement après la lecture de la Méguila, après 'Alenou Lé-Chabéah' ». Par contre, la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » sur une flamme doit être récitée avant la lecture de la Méguila. Cependant, puisque l'heure de Rabbenou TAM n'est pas encore arrivée, il faut demander à un enfant d'allumer la bougie afin que l'on puisse réciter la bénédiction.

Après la prière de 'Arvit, lors de la Havdala, il ne faudra pas dire de nouveau la bénédiction de « Boré Méoré Ha-Ech » puisqu'on l'aura déjà récité avant la lecture de la Méguila.